

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**Déposé au Greffe du Tribunal  
de l'entreprise de Liège division NamurRése  
au  
Moni  
bel**\*19017256\*****22 JAN. 2019**

Pour le Greffier

**N° d'entreprise : 413.939.283****Dénomination**(en entier) : **INTERNATIONAL TRADITIONAL BUDO FEDERATION**(en abrégé) : **I.T.B.F.****Forme juridique : ASBL****Siège : Rue Félicien Rops, 12 - 5640 METTET****Objet de l'acte : Publication au Moniteur Belge****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDIAIRE DU 06 JANVIER 2019.**

- 1 - *appel des invités et vérification du quorum* Monsieur MASSART Christian prend la parole à titre de 1<sup>er</sup> vice-président, il remercie l'assemblée Générale d'être aussi nombreuse ce jour
- 2 - l'assemblée Générale approuve le PV de la réunion du 24 06 2018 (A.G.O)
- 2 - Nous avons enregistré les démissions suivante de Monsieur BELLEMANS Bernard du poste de président et de toute ses fonctions d'administrateur et de Madame CZAK Chantal du poste de direction administrative qui met fin également a toute ses fonctions au sein de l'itbf . Le 1<sup>er</sup> vice-président Monsieur MASSART Christian explique que le CA avait de nombreux griefs à l'encontre du Président Monsieur BELLEMANS Bernard, à savoir:
  - une note de frais sans caractère probant refusée par le trésorier et le CA.
  - Une tentative de fusion entre l'ITBF et une autre fédération sans en référer au CA
  - Une désapprobation sur les réseaux sociaux d'une mission clairement confiée à deux administrateurs en fonction et sa demande insistante de vouloir modifier un PV du CA alors que ce dernier, contrairement à ce que Mr BELLEMANS Bernard prétendait, reflétait exactement les propos tenus par chacun des intervenants. Aucune discordance n'existant entre administrateur, le Président en fonction n'avait statutairement aucun droit de censurer certains passages.
- 3 - *Avis des membres effectifs*: par voie de procuration confiée à Mr PIOTIN Benoît, par Monsieur HANSSEN Jean-Jacques émet l'avis que la démission de Monsieur BELLEMANS Bernard aurait dû être refusée; Monsieur MASSART Christian précise que le CA a accepté sa démission , les autres membres effectifs donnent leur entière confiance au CA et ne souhaitent pas d'autres éclaircissements les démissions de Monsieur BELLEMANS Bernard et de Madame CZAK Chantal sont acceptées par l'assemblée Générale . Celle-ci les remercie pour le travail accompli durant leur mandat.
- 4 - Un appel aux candidatures a été emis et une candidature ont été reçue et a été retenues, ils s'agit de Monsieur NTAHOKAJA Joseph.
- 5 - Cete candidature a été étudiée par les Membres du CA, après vote secret Monsieur NTAHOKAJA Joseph est élu administrateur coopté par l'assemblée générale et ce pour une durée de Deux ans.
- 6 - Le CA propose à l'assemblée Générale Mme BLAIRON Nathalie (qui occupait déjà une fonction de consultante) Monsieur LONDOT Christian soulève le fait que Madame BLAIRON Nathalie est l'épouse d'un membre du CA. Il appert que les statuts sont muets quant à ce fait et donc il n'y a pas d'incompatibilité après vote secret Madame BLAIRON Nathalie est élue administratrice cooptée par l'assemblée générale et ce pour une durée de Deux ans.
- 7 - Des échanges de vues ont ensuite lieu entre les participants à la réunion et le CA le trésorier Monsieur MASSART Christian met les choses au clair pour certaines personnes qui désirent avoir un droit de regard sur les comptes avant l'AG de juin: le CA gère en bon père de famille et l'AG mandate deux vérificateurs aux comptes qui examinent les documents et lui font rapport. Mr Massart ne sera disponible que pour répondre à des demandes dûment motivées et impérieuses d'un membre effectif, le bilan et les comptes seront communiqués le jour de l'AG conformément aux statuts. Pas de E-mail ni de courriers, le temps est précieux pour chacun de nous.
- 8 - suite a la demision de Monsieur BELLEMANS Bernard du poste de directeur technique général; Monsieur MASSART Christian reprendra le poste de directeur technique général; il agira de concert avec le

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

## Volet B - Suite

CA et la nouvelle commission des grades; L'Assemblée Générale n'émet aucune objection .

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration se retire et fixe les tâches de chacun comme suit:

- 1 - Président : Monsieur CLARA Steve, Opérateur d'engin, Rue Alexandre Meurant, 4 - 7134 Leval - Trahegnies, BELGE (N/N 761119 341/83 né à BINCHE).
- 2 - Vice-Président et Trésorier : Monsieur MASSART Christian, Rue Félicien Rops, 12 - 5640 METTET, BELGE (N/N 560325 193/60 né à NAMUR).
- 3 - Vice-Président et Responsable des affiliations accidents : Monsieur DOMBIER William, Mécanicien Auto, Chemin de la Cayode, 34 - 6040 JUMET, BELGE (N/N 790929 403/95 né à GOSSELIES).
- 4 - Secrétaire: Mr LAGNEAUX Lee, Militaire, Allée des Jardins, 12 - 6640 Vaux-sur-Sûre, BELGE (N/N 661008 245/01 né à SEOUL).
- 5 - Archiviste: Madame RAULIN Colette, enseignante, Rue Haute, 28 - 5524 GERIN, BELGE (N/N 541211 012/03 né à DINANT)
- 6 - Relations Publique : Madame BLAIRON Nathalie, Technicienne de surface, Rue Alexandre Meurant, 4 - 7134 Leval -Trahegnies, BELGE (N/N 780816 364/74 né à La Louvière).
- 7 - Relations Publiques :Mr NTAHOKAJA Joseph, Cité Bellez, 32 - 7100 Haine Saint pierre, BELGE (N/N 750101 419/66 né à BUJUMBURA ).

POUR L'ASBL I.T.B.F.

Le vice-Président

MASSART Christian

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge